

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.088.121.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 avril 2016 à dix heures au Centre de Formation du Crédit du Maroc, sis Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Mâarouf – Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- > Rapport de gestion du Directoire.
- > Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire.
- > Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.
- > Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation de ces conventions.
- > Examen et approbation des comptes de l'exercice 2015.
- > Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- > Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2015.
- > Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.
- > Démission de membres du Conseil de Surveillance.
- > Ratification de la cooptation de membres du Conseil de Surveillance.
- > Rapport sur l'augmentation du capital réalisée en 2015 et décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015.
- > Pouvoirs pour les formalités.

Pour assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège de la société Crédit du Maroc, cinq jours au plus avant la réunion, les certificats de dépôt d'actions au porteur délivrés par les établissements dépositaires de ces actions.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions sont publiés conformément à la loi sur le site internet du Crédit du Maroc : www.cdm.co.ma.